LE LANCEMENT

- **La Décision** d'élaborer collectivement un document d'urbanisme à l'échelle de la communauté des communes.
- Définition des modalités de gouvernance du projet

LE DIAGNOSTIC

Le temps de l'analyse

Quelle est la situation actuelle ?

Analyse des atouts et contraintes du territoire

LE PADD

Le temps du projet

Le projet d'aménagement et de développement durable décline les orientations concrètes, les choix retenus pour le développement du territoire.

Quelle vision du territoire dans 10 ans ?

LE REGLEMENT

Le temps de l'outil règlementaire

Il traduit les orientations du PADD en déterminant :

Où et comment construire ?

L'ARRET DU PROJET

Le temps de la formalisation

Qu'en pensent les partenaires et la population ?

Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires et citoyens donnent leur avis sur le projet

L'APPROBATION

Le temps de la finalisation

Le Conseil communautaire approuve le PLUi qui devient opposable au autorisations d'urbanisme

L'entrée en vigueur du PLUi

07/07/2021 — Eté 2022 — Sept 2022 — Premier semestre 2023 — Automne 2023 à été 2024 => débat PADD en automne 2024 — Janvier à mai 2025 — Début 2025 — Juin 2025

Délibération des 21 communes au sein du Conseil de Communauté

Lancement de l'appel d'offre et choix d'un bureau d'étude

Réunion de lancement

Réunion avec les acteurs de la filière Agricole

02/06/23 Formation à l'attention des élus

Ateliers de travail des élus et partenaires

Réunions publiques de présentation du PADDi les 3 et 5 décembre 2024

Débat sur le PADDi le 17 décembre 2024

Nous en sommes ici

<u>Campagne de communication vers le public :</u>

Premières Réunions publiques en décembre 2024

Prochaines réunions publiques sur les projets de zonages d'ici l'été 2025